

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Avril 2014

Etaient présents :

Mr Paul CUSIN-ROLLET

Mrs Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE, Philippe PARIS, Luc MERCIER,

Melle Béatrice EMPEREUR

Mrs, Daniel EUSTACHE, Daniel ARPIN, Jean-Pierre BASTIEN, Bertrand MERCIER, Emmanuel MERCIER (procuration Annick RECORDON), Michel MARMOTTAN, Yannick AMET, Jean-Noël GAIDET,

Maire

Adjoins

Conseillers Municipaux

Absents/ Excusés :

Mme Annick RECORDON (procuration Emmanuel MERCIER)

Mlle **Béatrice EMPEREUR** a été élue secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **FIXE** comme suit la composition des commissions municipales

1 - COMMISSION « TRAVAUX »

Responsable : Luc MERCIER

Membres élus : Emmanuel MERCIER, Georges CHARRIERE, Michel MARMOTTAN, Philippe PARIS, Daniel ARPIN, Léon EMPEREUR, Daniel EUSTACHE

Membres extérieurs : Henri ANSELME MARTIN, Colin WAECKEL, Gérard SALLIN.

2 - COMMISSION « STATION-SPORTS- PISTES »

Responsable : Léon EMPEREUR

Membres élus : Georges CHARRIERE, Jean Noël GAIDET, Béatrice EMPEREUR, Yannick AMET, Luc MERCIER, Jean Pierre BASTIEN

Membres extérieurs: Vincent CHARRIERE, Laurent OTTOBON, Jacques CHAUDAN, Romain ORTIS, Raymond BIMET, Thierry DEPOIX

3 - COMMISSION « FINANCES »

Responsable : Philippe PARIS

Membres élus : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, Léon EMPEREUR, Bertrand MERCIER

Membres extérieurs: Jacqueline MAITRE, Raymond BIMET.

4 - COMMISSION « AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT - FORET -HAMEAUX D'ALPAGES»

Responsable : Daniel ARPIN

Membres élus : Georges CHARRIERE, Béatrice EMPEREUR, Emmanuel MERCIER, Annick RECORDON, Daniel EUSTACHE, Michel MARMOTTAN

Membres extérieurs: René MOUSSELARD, Aimé CHENAL-JACQUET

5 - COMMISSION « URBANISME – AFFAIRES FONCIERES »

Responsable : Paul CUSIN ROLLET

Membres élus : Yannick AMET, Jean Noël GAIDET, Annick RECORDON, Georges CHARRIERE, Daniel ARPIN, Léon EMPEREUR, Emmanuel MERCIER

Membres extérieurs: Raymond BIMET, Danièle CHAUDAN, Colin WAECKEL, Thierry DEPOIX, Claudine LEVIER

6 - COMMISSION « ANIMATION –ASSOCIATIONS-TOURISME-HEBERGEMENTS»

Responsable : Philippe PARIS

Membres élus : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Membres extérieurs : Vanessa GRILLOT, Florence BAUDIN-MACHET, Nadine TETU, Anne-Katherine BRANCHE, Céline FRAISSARD, Suzanne MACCINES, Guy GONTHIER, René GONTHIER, Claudine LEVIER

7 - COMMISSION « ECOLES »

Responsable : Daniel EUSTACHE

Membres élus : Philippe PARIS, Emmanuel MERCIER,

Membres extérieurs: Dominique MERCIER, Claudine LEVIER

- ▶ **NOMME**, comme suit, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique
 - Mr Paul CUSIN-ROLLET
 - Mr Luc MERCIER
 - Mr Jean Pierre BASTIEN
 - Mr Bertrand MERCIER
 - Mr Laurent EMPEREUR pour constituer le Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique de Sainte-Foy-Tarentaise.

- ▶ **NOMME**, comme suit, les membres du Centre Communal d'Action Sociale
 - Paul CUSIN-ROLLET (Président)
 - Mr Léon EMPEREUR
 - Mme Annick RECORDON
 - Mr Georges CHARRIERE
 - Mr Daniel ARPIN

- ▶ **FIXE**, comme suit, la composition de la Commission d'Appel d'Offre
 - Président**
 - Mr Paul CUSIN-ROLLET, Maire
 - Membres titulaires**
 - Mr Léon EMPEREUR
 - Mr Yannick AMET
 - Mr Luc MERCIER
 - Membres suppléants**
 - Mr Georges CHARRIERE
 - Mr Michel MARMOTTAN
 - Mr Daniel EUSTACHE

- ▶ **NOMME** Mr Luc MERCIER comme délégué élu au C.N.A.S.

- ▶ **NOMME** Mr Paul CUSIN-ROLLET comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale de la S.A.S. (remplacé par Mr Léon EMPEREUR et Michel MARMOTTAN en cas d'empêchement)

- ▶ **NOMME** comme garants pour le bois d'affouage
 - Mr Daniel ARPIN
 - Mr Emmanuel MERCIER
 - Mr Michel MARMOTTAN

- ▶ **NOMME** comme représentants de la commune au sein du Syndicat d'Assainissement de la Haute-Isère
 - Mr Paul CUSIN-ROLLET
 - Mr Léon EMPEREUR
 - Mr Georges CHARRIERE

- ▶ **NOMME** comme représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme
 - Mr Paul CUSIN-ROLLET
 - Mr Yannick AMET

- ▶ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction au maire à 31% de l'indice brut 1015, soit 962.33€/net/mois

- ▶ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction aux trois adjoints à 8.25% de l'indice brut 1015, soit 280.56€/net/mois

▶ **DELEGUE au Maire les compétences suivantes :**

1° De procéder, **dans les limites d'un montant annuel de 1 Million d'€** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Seuls pourront être souscrits des produits de financement classés 1A ou 2A par la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales. Ces emprunts pourront être à courts, moyen ou long terme, libellés en euros, au taux fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 207 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum **fixé à 500 000 € par année civile**

► **MANDATE** la commission communale d'Urbanisme qui se réunit régulièrement une fois par mois, aux fins d'examiner les D.I.A. soumises au droit de préemption de la commune.

► **DECIDE** de créer un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts

► **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent saisonnier pour renforcer les services techniques

La secrétaire
Béatrice EMPEREUR

Le Maire,
Paul CUSIN-ROLLET